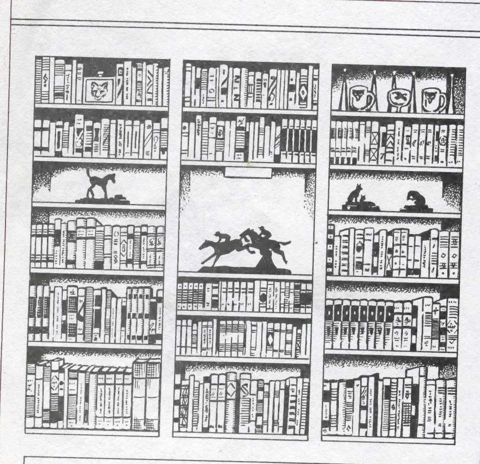




aux armes du duc d'Orléans
(Louis Philippe)

text on race
Horse classification
—Royal Binding—

OBSERVATIONS

SUR L'APPLICATION

DU RÉGULATEUR

DES

CLASSEMENS DE VITESSE

DES CHEVAUX DE COURSE,

AUX VAINQUEURS DES COURSES FAITES LE 4 OCTOBRE

AU CHAMP-DE-MARS.





ÉVERAT, imprimeur, rue du Cadran, n° 16.

OBSERVATIONS

SUR L'APPLICATION

DU RÉGULATEUR

DES

CLASSEMENS DE VITESSE

DES CHEVAUX DE COURSE,

AUX VAINQUEURS DES COURSES FAITES LE 4 OCTOBRE

AU CHAMP-DE-MARS;

ET

SUR LES ORDRES DE PROBABILITÉS DES CHANCES DES *PARIS* CONSIDÉRABLES QU'A FAIT NAÎTRE LA LUTTE ENGAGÉE POUR LE 18 OCTOBRE, ENTRE *VESTA* ET *LIONEL*.

PAR ARMAND SÉGUIN.

PARIS.

OCTOBRE 1829.

OBSERVATIONS

SUR L'APPLICATION

DU RÉGULATEUR

DES

CLASSEMENS DE VITESSE

DES CHEVAUX DE COURSE,

AUX VAINQUEURS DES COURSES

QUI ONT EU LIEU AU CHAMP-DE-MARS LE 4 OCTOBRE.

Les courses qui ont eu lieu au Champ-de-Mars, le 4 octobre, font naître quelques questions qu'il importe d'éclaircir.

Tel est le but de ce nouvel écrit.

DES COMMUNICATIONS

A ÉTABLIR, RELATIVEMENT AUX COURSES, ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION DES COURSES.

La manière dont l'organisation et les résultats des courses sont communiqués au public, est, *malheureusement*, un *indice* du peu d'intérêt qu'y portent ceux qui sont chargés de la direction de cette branche d'administration.

Pour atteindre le but qu'on devrait se proposer, ne conviendrait-il pas, en effet, de faire insérer, la veille des courses, dans les journaux officiels, et même dans ceux qui ne le sont pas, le programme de l'organisation des courses du jour?

Ce mode de *publication* donnerait au public le *moyen* et le *temps* d'y *réfléchir*.

Au lieu de cela, on se borne, ce qui même n'a lieu que depuis peu d'années, par suite des réclamations nombreuses faites à ce sujet, à émettre, une heure seulement avant la première course, un programme, distribué en si petit nombre et dans un cercle si resserré, qu'à peine sait-on, *au dedans de l'enceinte*, et moins encore *au dehors*, quels sont les élémens du spectacle annoncé.

Et de même, puisqu'on n'a encore adopté aucun moyen de faire connaître au public, *immédiatement* après l'arrivée au point de mire, le résultat des courses, direction pour laquelle j'avais proposé un procédé *prompt* et *simple*, mais qui n'a été mis à exécution qu'une seule fois, parce que M. Lenormand d'Étioles a eu la *profonde* pensée que des sons *guerriers* avaient de la *similitude* avec ceux du rappel des bouquains, au moins faudrait-il, *en attendant mieux*, adopter tout autre mode qui, *offusquant* moins les oreilles *susceptibles* de M. Lenormand d'Étioles, obtiendrait *peut-être* son *assentiment* et son *appui*.

Dans tous les cas, et *provisoirement*, il conviendrait d'insérer dans les journaux officiels et non officiels du lendemain, le résultat des courses avec tous leurs détails, c'est-à-dire avec l'énonciation de la filiation des coursiers, par père et par mère, et la durée des parcours de chacun d'eux, soit à Paris, soit dans les départemens.

Au lieu d'obtenir ces documens *désirés* et *utiles*, on ne trouve dans les papiers publics que des renseignemens *tronqués*, *pris à la volée*; et dont le but unique semblerait être de mettre en évidence le nom et la durée du parcours du vainqueur.

De telle sorte que si l'on ne possédait pas maintenant un journal des haras, *consciencieusement rédigé*, mais qui, *malheureusement*, ne paraît que tous les quinze jours, ces renseignemens incomplets seraient presqu'aussi *futiles* et inutiles que le sont les annonces de vendeurs d'orviétan.

Enfin, il faudrait *également* dire un mot, dans les journaux officiels ou non officiels, de l'organisation et des résultats des courses *départementales*, aussi importantes dans leur but que celles de Paris.

Tout cela serait *bon*, *convenant* et *utile*, et cependant rien de tout cela n'a lieu.

On semble se *restreindre* à des considérations de bien *minime* utilité.

Qu'importe en effet de savoir que M. tel ou tel, *maquignon*, *brocanteur*, ou marchand de chevaux, est propriétaire de telle ou telle bête, ayant telle dénomination?

Qu'importe en outre de savoir si le propriétaire de ce coursier, qui, presque toujours, ne l'a acheté que dans un but *d'intérêt pécuniaire*, gagne un prix, et revend ensuite sa bête plus ou moins chèrement, suivant que les acheteurs sont, par expérience, plus ou moins en état d'apprécier, à sa juste valeur, l'obtention d'une couronne, isolée de ses conséquences accessoires?

Certes, de tels résultats ne concordent pas plus avec la *prospérité* de l'État, que de savoir si les chevaux que ces nouveaux

Sancho ont amenés d'Angleterre ont été *refaits* à la prairie, après fatigue, ou s'ils n'ont que de l'apparence sans qualités.

Que ces *singes* de *l'enflure de la grenouille* gagnent, ou qu'ils perdent ; qu'ils s'appauvrissent ou qu'ils s'enrichissent ; qu'importe à l'État ?

En fin de compte, *eux* et leurs compères ne seront toujours que des *sots*, à ajouter à tant d'autres qui, *alternativement*, *brillent sur le pinacle*, ou *disparaissent dans la fange*.

Ce qu'il importerait bien davantage pour le public serait de recevoir de l'administration des courses une communication, fondée sur des bases bien *constatées* et bien *assurées*, de la véritable *pédigrée* des vainqueurs.

Alors, au moins, avec plus ou moins de *perspicacité* et d'*habitude*, les partisans *directs* et *indirects* des courses, pourraient déduire de ces *documens* des *conséquences utiles*.

Malheureusement, la direction suivie est bien loin d'atteindre ce but.

DES QUALIFICATIONS

DE PREMIÈRE ET DE SECONDE ESPÈCE, ADMISES PAR L'ADMINISTRATION DES COURSES, POUR SPÉCIFIER LES COURSIERS DE PLUS OU MOINS DE SANG, COMPARATIVEMENT A CEUX QUI EN SONT DÉPOURVUS.

L'administration des courses divise les chevaux de course de France en deux catégories.

Elle range dans la première, les chevaux qu'elle qualifie de *première espèce*.

Elle range dans la seconde, les chevaux qu'elle qualifie de *seconde espèce.*

Quels sont, suivant elle, les chevaux de *première espèce ?*

Ce sont ceux issus de *sang* étranger.

Quels sont, suivant elle, les chevaux de *seconde espèce ?*

Ce sont ceux issus d'un père étranger et d'une mère française, ou d'un père français et d'une mère étrangère, ou d'un père et d'une mère français.

Ici l'*humilité* est par trop grande;

Car il faudrait conclure de ces données, que le produit de deux chevaux étrangers, quelle que soit leur *filiation*, doit, *nécessairement* et *invariablement*, obtenir la préférence, d'*estime* et de *valeur intrinsèque*, sur un produit de deux français, fussent-ils même *nobles*.

Cependant,

En fait : cette *proposition* serait une grave *erreur ;*

En politique administrative : une telle *confidence*, en la supposant même *fondée*, serait bien *dangereuse* dans ses *conséquences*.

Au moins faudrait-il, pour appuyer cette assertion, qu'il fût *constant*, ce que cependant l'expérience *réprouve complètement*, que deux chevaux étrangers, deux anglais, par exemple, donnassent, *nécessairement* et *invariablement*, des produits de *pur sang*, méritant dans cette catégorie, un titre de *noblesse*, et, par suite, une préférence, comparativement fondée, sur les productions dites de *seconde espèce*.

Mais au contraire il est *constant* (pour ma part, j'en suis si convaincu, que je ne craindrais pas de m'en rendre garant) que l'accouplement d'un cheval de *pur sang*, *nécessairement étranger*, puisque, *malheureusement*, nous n'avons pas encore, malgré tous nos efforts, ou au moins, nous n'avons qu'en bien petit nombre, de chevaux de bien *pur sang*, de chevaux véritablement *nobles*,

nés en France; que dis-je? l'accouplement d'un cheval étranger, de *pur sang*, avec une bonne jument limousine ou du midi, bien choisie, et surtout ayant beaucoup de qualités, de ces jumens que les propriétaires *expérimentés* de haras font placer à leur rang de service dans leurs écuries, les y conservent aussi long-temps que possible, et ne s'en *privent* ensuite, à leur grand *regret*, et comme *sacrifice réel*, malgré l'importance qu'ils attachent à leur haras, que pour obtenir de leur race, donne un *produit* bien *supérieur*, sous tous les rapports, d'*aspect* et de *qualités*, au produit de deux coursiers anglais, n'étant pas de *pur sang*, même étant de *trois quarts de sang*.

Que conclure de ces considérations?

Que d'après la classification des réglemens de l'administration des courses, les chevaux de *pur sang* et ceux de *demi-sang* se trouveraient confondus dans la *première espèce*, puisqu'il est constant que des chevaux étrangers, qui ne sont pas de *pur sang*, ne peuvent jamais donner qu'un produit de *demi-sang*.

Qu'ainsi les dénominations de chevaux de *première espèce*, et de chevaux de *seconde espèce*, sont, en *raison* et en *fait*, *inexactes*, même *fausses*, et *inapplicables*, puisqu'on peut et même puisqu'on doit *facilement* obtenir, en France, des chevaux, dits de *seconde espèce*, ayant plus de *vitesse*, plus de *fond*, et *généralement* plus de *qualités*, que bien des chevaux dits de *première espèce*, et même que des chevaux honorés en France du titre de *pur sang*.

Le rapprochement de toutes les courses faites en France le *prouve sans réplique*.

Il y aurait un moyen *simple* de remédier à ces *graves inconvéniens* de *fait* et de *conséquences*.

Ce serait de comprendre dans une même lutte les chevaux dits de *première espèce*, et ceux dits de *seconde espèce*.

Les 5,000 fr. et les 6,000 fr. du prix royal seraient attribués à cette combinaison, qui se composerait d'au moins deux essais.

Si un des concurrens, de *première* ou de *seconde espèce*, arrivait le premier au but dans les deux essais, il recevrait le prix de 6,000 fr.

Si un des autres concurrens, de *première* ou de *seconde espèce*, arrivait le second au point de mire dans les deux essais, il recevrait le prix de 5,000 fr.

Si, soit le premier de ces cas, soit le second, soit les deux réunis, n'avaient pas de *réalisation*, il y aurait une lutte *nouvelle* entre les chevaux dont les *sommes* des deux durées de parcours seraient les *moins élevées*.

A ce troisième essai, le coursier arrivé le premier au point de mire, quelle que soit sa *classification*, aurait le prix de 6,000 fr.

Et le coursier arrivé le second au but, quelle que soit sa *classification*, aurait le prix de 5,000 fr.

Dès-lors, on aurait au moins les élémens nécessaires pour apprécier, dans cette circonstance, les influences *séparées* et *comparatives* des *qualifications* de *première* et de *seconde espèce*.

Si ces dispositions avaient eu lieu, *Vesta* aurait eu bien *justement* le prix de 6,000 fr.

Nous le démontrerons dans un instant, après avoir présenté, par distinction d'*espèces*, le tableau de tous les chevaux qui ont participé aux courses.

RAPPROCHEMENT

DES CHEVAUX QUI ONT FIGURÉ DANS LES COURSES, SOUS L'ASPECT DE LEUR CLASSEMENT, PAR SUITE DES DISPOSITIONS DES RÈGLEMENS FRANÇAIS.

—

Par suite de nos réglemens, les 78 coursiers qui ont figuré cette année dans nos courses, doivent être classés ainsi qu'il suit :

Coursiers, dits de *seconde espèce*, issus de sang *français*, par père et par mère.	5
Coursiers, dits de *seconde espèce*, issus d'un sang *étranger* et d'un sang *français*.	62
Coursiers, dits de *première espèce*, issus de deux sang *étranger*, sans désignation de *classement de sang*	4
Coursiers, dits de *première espèce*, qualifiés de *pur sang*.	7
Ensemble.	78

Voici l'énumération de ces coursiers par distinction d'*espèce*.

COURSIERS DE SECONDE ESPÈCE,

ISSUS DE SANG FRANÇAIS, PAR PÈRE ET PAR MÈRE.

—

Attalante. Suzanne. Vesta.
Fortuné. Sophie.

COURSIERS DE SECONDE ESPÈCE,

ISSUS DE SANG ÉTRANGER ET DE SANG FRANÇAIS.

—

Cocotte.
Milord.
Sapho.
Lionceau.
Vesper.
Mignonne.
Carinna.
Gallopi.
Bagdad.
Figaro.
Mameluk.
Pilote.
Lisette.
Pauline.
La Biche.
Julie.
Young-Aslan.
Antonia.
Isara.
Martinette.
Cammertonne.
Zéphir.
Nelson.
Rivale.
Hamlette.
Coursière.
Bergère.
Snail.
Zaïre.
Limaçon.
Olina.
Fédor.
Palmyre.
Coscolina.
Jeanne-d'Arc.
Maleck.
Zaïbé.
Hersilie.
Élodie.
Mortimer.
Bélisaire.
Thélaïre.
Delta.
Paul.
Starbing.
Walton.
Kictie.
Rolstone.
Zora.
Dina.
Rosière.
Sara.
Rose.
Justine.
Oscar.
Claudine.
Anglican.
Rowser.
Chevrette.
Civette.
Louise.

COURSIERS DE PREMIÈRE ESPÈCE,

ISSUS DE SANG ÉTRANGER, PAR PÈRE ET PAR MÈRE, SANS DÉSIGNATION DE CLASSEMENT DE SANG.

Trompeur.
Aldfort.
Circassienne.
Roméo.

COURSIERS DE PREMIÈRE ESPÈCE,

ISSUS DE SANG ÉTRANGER, PAR PÈRE ET PAR MÈRE, ET, BIEN OU MAL, QUALIFIÉS DE PUR SANG.

Richonne.
Gustave.
Jeannette.
Norna.
Emma.
Glenarvon.
Young-Milton.

Il est fâcheux d'avoir à déduire de ce rapprochement : que les productions auxquelles, cependant, on devrait attacher plus de prix, et accorder plus de faveur, savoir, les coursiers qualifiés de *pur sang*, de même que ceux qu'on comprend dans la *première espèce*, quoiqu'on ne les qualifie pas de *pur sang*, sont,

proportionnellement, en nombre bien moins *considérable* que les coursiers de *seconde espèce*.

Les coursiers de *première espèce*, de *pur sang* ou de *non-pur sang*, se sont trouvés au nombre de

11.

Les chevaux de *seconde espèce* se sont trouvés au nombre de

67.

Le rapport entre les coursiers de *première espèce* et ceux de *seconde espèce* a donc été de

1 à 6.

Un tel résultat n'est-il pas en opposition au sacrifice des trois cent mille francs alloués à l'administration des haras?

C'est là une question délicate, dont, peut-être pour l'instant, il serait imprudent de s'occuper.

En attendant, il est difficile de repousser totalement de soi cette pensée, que ce serait aussi payer par trop chèrement la prétendue découverte de reconnaître l'âge des chevaux, en leur passant la main sous la *ganache*.

Aussi si cela devait se *prolonger*, peut-être faudrait-il se *déterminer à sonder la plaie jusqu'au vif*.

COMPARAISON

DES VITESSES DE VESTA, DITE DE SECONDE ESPÈCE, ET DE LIONEL, DIT DE PREMIÈRE ESPÈCE, ET ORDRE DES PROBABILITÉS DES CHANCES DES PARIS QUI REPOSENT SUR LEURS TÊTES.

Le *système* français des classemens des chevaux en chevaux de *première espèce*, et en chevaux de *seconde espèce*, a, indépendamment des inconvéniens que nous avons déjà signalés, celui *très-grave* de donner de l'appui à cette *allégation fausse, maladroite, imprudente* et *impolitique*, que les chevaux dits de *seconde espèce* seraient *inférieurs* en *célérité*, en *fond* et en *qualités*, aux chevaux dits de *première espèce*.

Allégation qui, de nouveau, se trouve *contredite* par le *fait* des courses du 4 octobre, dans lesquelles la *célérité* et le fond *de Vesta*, qualifiée de *seconde espèce*, ont été cependant *supérieurs* à la *célérité* et au fond de *Lionel*, qualifié de première espèce.

D'après les données, de *fait*, des essais *isolés* de *Vesta* et de *Lionel*,

Le nº de la *plus grande* vitesse de *Vesta* serait le nombre

4,466,

Et son *plus grand* parcours par seconde serait de

40 pieds, 10 pouces.

Le nº de la *plus grande* vitesse de *Lionel* serait le nombre

4,375.

Et son *plus grand* parcours par seconde serait de

39 pieds, 3 pouces.

Le nº de la *moindre* vitesse de *Vesta* serait le nombre

4,321.

Et son *moindre* parcours par seconde serait de

38 pieds, 6 pouces.

Le nº de la *moindre* vitesse de *Lionel* serait le nombre

4,161.

Et son *moindre* parcours par seconde serait de

36 pieds, 2 pouces.

Si l'on prend la *moyenne* de *deux* parcours, ayant eu lieu dans la *même journée* :

Le nº de la *plus grande* vitesse moyenne de *Vesta* serait le nombre

4,453.

Et son *plus grand* parcours moyen par seconde serait de

40 pieds, 7 pouces.

Le nº de la *plus grande* vitesse moyenne de *Lionel* serait le nombre

4,368.

Et son *plus grand* parcours moyen par seconde serait de

39 pieds, 2 pouces.

Le nº de la *moindre* vitesse moyenne de *Vesta* serait le nombre

4,373.

Et son *moindre* parcours moyen par seconde serait de

39 pieds, 5 pouces.

Le nº de la *moindre* vitesse moyenne de *Lionel* serait le nombre

4,253.

Et son *moindre* parcours moyen par seconde serait de

37 pieds, 5 1/2 pouces.

Enfin si l'on prend la *moyenne* des quatre parcours de ces coursiers, faits, deux à deux, à des époques semblables ou différentes,

Le nº de la vitesse *moyenne* de *Vesta* serait le nombre

4,410.

Et son parcours *moyen* par seconde serait de

31 pieds, 10 1/2 pouces.

Le nº de la vitesse *moyenne* de *Lionel* serait le nombre

4,311.

Et son parcours *moyen* par seconde serait de

38 pieds, 3 1/2 pouces.

En rapprochant ces données de *comparaison*, on a les résultats suivans :

		VESTA.	LIONEL.
Essais isolés	Numéros de la plus *grande vitesse*	4,466	4,375.
	Nos de la *moindre* vitesse	4,321	4,161.
	Plus grand parcours par seconde	40 pieds, 10 pouces.	39 pieds, 3 pouces.
	Moindre parcours par seconde	38 pieds, 6 pouces.	36 pieds, 2 pouces.

		VESTA.	LIONEL.
		—	—
Moyenne de courses *doubles*, ayant eu lieu le *même jour*.	Numéros de la plus *grande vitesse*.	4,453	4,368.
	Nos de la *moindre* vitesse.	4,373	4,253.
	Plus grand parcours par seconde. . . .	40 pieds, 7 pouces.	39 pieds, 7 pouces.
	Moindre parcours par seconde. . . .	39 pieds, 2 pouces.	37 pieds, 5 ½ po.
Moyenne de *quatre* courses, ayant eu lieu, *deux à deux*, à *différentes époques*.	Nos de vitesse.	4,410	4,311
	Parcours par seconde.	39 pieds, 10 ½ po.	38 pieds, 3 ½ po.

La plus grande vitesse de *Vesta*, pour un parcours de 4,000 mètres, dans le département du Cantal, avait été de

5 minutes, 7 secondes.

A Paris, cette plus grande vitesse a été de

5 minutes, 1 4/5 secondes.

D'où se déduit une *amélioration* importante, qui prouve, ou que la bête est pour l'instant en meilleur état, ou que sa cinquième année a encore accru sa *célérité*.

Déjà; les tableaux du régulateur devaient faire pressentir que, si *Vesta* luttait à Paris, l'ordre des probabilités lui assurerait la *victoire*.

Cela s'est réalisé.

Il est vrai qu'en *perspective*, sa lutte *comparative* pour Paris, quoique dépendante de deux combinaisons différentes, relativement à la dénomination des coursiers, devait reposer sur *Lionel*, cheval qui n'avait pas lutté dans les départemens, et qui, conséquemment, n'avait pas de *précédens suffisans*, pour asseoir entre les deux coursiers un véritable ordre de probabilité de *triomphe*.

Aujourd'hui, si, comme on l'assure, il y a des paris engagés pour une lutte *directe* qui devrait avoir lieu entre Vesta et Lionel, le 18 octobre, dans une lice de 4,000 mètres, les données de pro-

babilité sont un peu plus *nombreuses*, et suffisantes même pour asseoir un ordre de probabilité *raisonnable*, pouvant donner lieu à des paris *consciencieux*.

Je vais en établir les élémens.

Si la course doit être bornée à un parcours de 4,000 mètres, l'ordre des probabilités de *triomphe* devra être pour *Vesta*.

En effet, dans chacun des essais signalés de *Vesta*, sa *célérité* a dépassé *constamment* la *célérité* de *Lionel*.

Si l'engagement repose sur une *partie liée*, l'ordre des probabilités serait encore pour *Vesta*.

Nous venons de le démontrer, en établissant que *Vesta* a plus de fond et plus de vitesse que *Lionel*.

Ainsi, en ne consultant que les *antécédens*, *Vesta* doit être présumée avoir plus de chances de *triomphe* que *Lionel*, soit sous le rapport de la *célérité*, soit sous celui du *fond*.

Dans l'engagement de tels paris, on ne pourrait donc que courir la *chance*, peu *probable* et peu *redoutable*, des *influences* du *moment*, du plus ou moins d'*humidité* du terrain, du *régime* de la *matinée* et de la *veille*, et d'une foule d'autres petites circonstances qui, quoiqu'en apparence *minutieuses*, ne sont pas moins des influences, sinon *appréciables*, au moins *réalisables*.

A la vérité, il est une autre *influence* plus *importante*, mais qu'on ne peut que difficilement faire entrer dans les calculs de probabilité.

Ce sont le *choix*, l'*adresse*, l'*intelligence* et la *loyauté* du jockey; les petites *ruses de guerre* de ce genre de luttes, tolérées de *fait*, quoique *réprouvées* par la *délicatesse*, et *implicitement* ou *explicitement* par les réglemens; la *nature* et la *proportion* des *récompenses* promises aux jockeys, en cas de *triomphe*; le plus ou le moins d'*importance* qu'ils attachent à ce qu'ils appellent l'*honneur du métier*; enfin, les *sacrifices* qu'ils supportent avec *zèle* et *courage*, pour *se voir ramener en*

triomphe. (J'ai vu le jockey de M. le duc de Chartres éprouver, dans son poids, en très-peu de jours, une diminution de dix-huit livres.)

Dans tous les cas, les résultats des luttes du 18 seront importans, principalement sous le point de vue des conséquences *nouvelles*, ou de la *confirmation* des conséquences *précédentes* qu'on en pourra déduire, surtout comme comparaison des influences des titres de *première* et de *seconde espèce;* je ne dirai pas de l'influence du *pur sang*, comparativement au *demi-sang*, parce qu'il me manque des renseignemens *suffisans* pour être *assuré* si Lionel est de *pur sang*, ou si, quoique né de père et de mère anglais, il est seulement de *demi-sang*.

En attendant l'issue de ces luttes, je fais, *je l'avoue franchement*, des vœux pour la *Vesta*, issue d'une race que, par *goût*, par *expérience*, et par suite d'*essais*, qui, *continués pendant trente années*, ont été *invariables* dans leurs résultats, j'ai toujours *affectionnée* par *prédilection*, et rangée, pour la production, les qualités et le service, dans le premier ordre des chevaux français.

AVIS.

J'avais le projet de publier, à la suite de ce troisième écrit, une nouvelle combinaison de dispositions à l'aide desquelles on pourra *facilement* et *sûrement comparer entre elles* les vitesses de tous les chevaux, *sans exception*, quelles que soient les lices de leur parcours, et *compléter* ainsi *la généralité d'utilité du Régulateur*.

Mais le peu de temps dont il m'a été possible de disposer, dans l'intervalle des époques des courses, l'étendue de ce nouveau travail, et la révision *minutieuse* qu'exige chacune de ses bases, me forcent à retarder cette publication, et à la reporter à la suite du quatrième écrit que je rédigerai pour les courses du prix du *Roi* et du prix du *Dauphin*, qui auront lieu le 11 octobre.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.

